

## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DES TAXES DE PROPRIÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2013**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Manon Carrier, trésorière de la Ville d'Asbestos, que le rôle général de perception des taxes de propriétaires fonciers pour l'année 2013 a été déposé à mon bureau le 15 février 2013.

Les comptes de taxes seront expédiés dans les délais prévus par la Loi.

Les dates d'échéance sont les suivantes :

<b>1<sup>er</sup> versement: 14 mars 2013</b>
<b>2<sup>e</sup> versement : 14 juin 2013</b>
<b>3<sup>e</sup> versement : 14 août 2013</b>
<b>4<sup>e</sup> versement : 15 octobre 2013</b>

Toutefois, toute imposition foncière générale annuelle inférieure à trois cents dollars (300 \$) est exigible et payable en totalité lors du premier versement.

Donné à Asbestos, Québec, ce 15 février 2013.